

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 9 (1921)

Heft: 120

Buchbesprechung: Notre bibliothèque

Autor: La Harpe, Jacqueline de

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la sage-femme. Quant à celles qui sont obligées de vivre uniquement de leurs gains, elles se trouvent placées devant ce dilemme : ou mener une vie de gêne et de privations, ou répondre affirmativement aux très nombreuses demandes de pratiques abortives qui leur sont adressées.

Telle situation est tout simplement anormale. Et si notre respect va tout entier à celles qui savent résister à la tentation de gains aussi rapides que coupables, nous estimons d'autre part qu'il est indispensable de s'occuper d'améliorer les conditions économiques de cette profession. On pourrait envisager dans ce but la limitation du nombre des sages-femmes, ou tout au moins des conditions plus difficiles de recrutement, ce qui diminuerait en tout cas la concurrence contre laquelle plusieurs ne peuvent plus lutter; ou encore le relèvement des tarifs, ou l'allocation de subventions par les communes, à la campagne surtout, etc. Tous ces moyens peuvent et doivent être étudiés.

Malheureusement, le mal qu'il nous signalons paraît avoir encore une autre cause : la tolérance des tribunaux. Mais celle-ci n'est que le reflet d'une certaine opinion publique que des médecins et des magistrats, tant genevois que confédérés, ont jugée avec sévérité. Nous avons peine à croire cependant que toute la partie saine de notre population ne se révolte pas, si elle était bien informée, devant les faits qui ont été signalés et ne soutiennent pas de son approbation toute condamnation sévère qui servirait d'exemple. Il y a là une éducation du public qui doit-être entreprise.

Enfin, une troisième cause se trouve dans la publicité faite par les sages-femmes. Il est très frappant de constater en effet, au cours de l'enquête faite par l'Union des Femmes de Genève, quelle part de responsabilités attribuent les spécialistes aux annonces répétées dans notre presse de sages-femmes, dont la réputation est douteuse. De toutes parts, médecins, magistrats, éditeurs de journaux, s'en plaignent, et estiment que ces annonces, revenant toujours les mêmes, avec une inquiétante régularité, constituent une suggestion voilée, mais inévitable. On pourrait citer des témoignages probants à ce sujet. Malheureusement, comme l'a très justement fait observer un gynécologue distingué, il est très difficile d'agir ici par la voie juridique, ces annonces n'ayant pas en elles-mêmes un caractère immoral. Un texte comme celui-ci : « *Mme X... sage-femme, telle adresse, reçoit des pensionnaires* » (parfois avec l'adjonction du mot « *discrétion* » qui ne renseigne que les gens avertis)... n'a rien par lui-même qui puisse justifier une intervention légale. C'est pourquoi l'idée avait été émise de s'adresser directement à la presse elle-même, et de lui demander, en lui faisant comprendre sa responsabilité à cet égard, de refuser les annonces dites « *annonces dangereuses* ».

Cette suggestion, mise à l'ordre du jour d'une réunion de la presse vaudoise notamment, fut très favorablement accueillie, et une résolution votée à l'unanimité recommandant aux journaux de la mettre en pratique. Transmise avec un préavis pressant à tous les éditeurs de journaux, à toutes les sections de l'Association de la Presse suisse, à tous les gouvernements cantonaux, elle semblait ne devoir plus être ignorée de personne. Et cependant, plusieurs grands quotidiens ont continué à insérer régulièrement de ces annonces, et une démarche faite auprès d'eux par l'Union des Femmes de Genève est restée sans résultats — même sans réponse ! On a cru pouvoir excuser cette attitude en disant que les éditeurs de journaux sont liés par des contrats avec des fermiers d'annonces : il n'en est rien, comme le prouve à l'évidence, d'ailleurs, le fait que, depuis deux ans, le plus grand quotidien genevois a carrément exclu les annonces de sages-

femmes de ses colonnes. C'est bien plutôt, croyons-nous, dans l'indifférence de certains éditeurs, et surtout dans l'attitude déplorable d'une certaine opinion publique, qu'il faut chercher une explication.

Le rapport de l'Union des Femmes de Genève conclut à la nécessité, après toutes ces expériences fâcheuses, d'une intervention législative. En faveur de l'amélioration de la situation économique des sages-femmes d'une part; pour la répression beaucoup plus sévère des pratiques abortives illégales d'autre part. L'exemple de Zurich ou de Neuchâtel, qui interdisent les annonces de sages-femmes non autorisées à pratiquer dans le canton ne saurait suffire, puisque c'est de certaines de nos propres sages-femmes que nous désirons nous protéger, et non pas de celles résidant ailleurs; et du reste, à Neuchâtel, comme dans le canton de Vaud, qui étudie également cette question, le fait que les journaux genevois sont beaucoup plus risqué de rendre ces mesures illusoires. On pourrait peut-être aussi s'inspirer de l'exemple de Bâle, où des mesures restrictives, affirme-t-on, ont donné d'excellents résultats, ou encore prévoir un concordat intercantonal comme l'avait suggéré un ancien chef du Département de Justice et Police vaudois... Mais quelles que soient les dispositions édictées par le projet de loi dont il est question, il est urgent que celui-ci soit étudié, examiné, et soutenu dans ce que ses clauses auront d'effectif par une opinion publique féminine avertie. Car ces pratiques ne peuvent être tolérées plus longtemps. Du point de vue médical d'abord, puisque non seulement la baisse de la natalité, mais une plus grande mortalité chez les mères, en résultent directement; du point de vue moral ensuite et surtout, tant pour la sage-femme qui doit pouvoir gagner son pain, sans être constamment sollicitée par la nécessité économique de se livrer à des actes condamnables, que pour ceux chez lesquels s'abolit de la sorte la notion de la responsabilité si grande de la création de la vie. Des mesures énergiques s'imposent donc.

E. Gd.

NOTRE BIBLIOTHÈQUE

MAGALI HELLO. — *Ave Maria*. La Chaux-de-Fonds, Courvoisier, 1921. 1 vol. avec 1 planche hors texte.

Faut-il attribuer à l'agitation dont souffre notre époque et à notre perpétuelle hâte la faveur dont jouit, à l'heure actuelle, le genre de roman dans lequel l'auteur, au lieu de faire un récit continu, se borne à présenter une série d'instants, épisodes successifs que souvent plusieurs années séparent et dont un lien psychologique assure seul la liaison? C'est possible. Par la concision qu'il exige, ce procédé offre cet avantage qu'il permet d'éviter certaines longueurs dont nous nous accommodons mal aujourd'hui. Peut-être aussi, en faisant appel à l'imagination du lecteur et en l'obligeant à reconstruire lui-même les jours et les mois passés sous silence entre les « tranches de vie », satisfait-il notre incessant besoin d'action. Dans ce genre de roman, le lecteur n'est plus passif: il devient actif, les différentes scènes enregistrées par l'auteur ne constituant qu'autant de points de repère pour guider son imagination.

Ce procédé, qui me paraît parfaitement justifié en théorie¹, offre en pratique de sérieuses difficultés. Ces difficultés résident principalement dans le choix des scènes à présenter au lecteur. Chacune d'elles, en effet, doit être assez chargée de signification pour mériter cette mise en relief redoutable résultant de ce qu'elle apparaît isolée, constituant un tout par elle-même. D'autre part, il faut qu'elle se rattache par certains éléments aux scènes qui l'ont précédée, tout en

¹ Ce même Jean Barois, de Roger Martin du Gard, dont je parlaïs dans ma dernière chronique (*Mouvement Féministe* du 10 avril) montre l'admirable parti qu'on en peut tirer.

contenant les germes de celles qui suivront. Ces conditions réunies, l'action se déroule — je ferais mieux de dire bondit de crise en crise jusqu'à la crise finale du dénouement.

C'est bien une œuvre de ce genre qu'a tentée Mlle Magalli Hello dans son récent ouvrage *Ave Maria*. Sans doute faut-il attribuer à la hardiesse de l'entreprise le fait que les difficultés n'ont pas toutes été surmontées. *Ave Maria* est l'histoire d'un garçon du peuple. Enfant d'abord, il va à l'école. Puis, c'est l'adolescence avec ses élancements vers l'avenir. Mais la guerre éclate, il faut partir, il faut se battre, il faut tuer, il faut mourir dans une ambulance. Et c'est ainsi que la vie broie misérablement une existence qui s'annonçait belle et féconde.

Pourtant, *Ave Maria* n'est pas seulement l'histoire de ce Jean que ses camarades d'école, en dérisoire de ses taches de rousseur, avaient surnommé « le Rousseux ». A côté de lui, il y a sa mère,

« La mère en sabots chargée de travaux,
« La mère en tablier dans la cuisine,
« La mère en châle au marché...

« L'humble mère aux mains travaillées par les soucis et qui prie « dans le secret pour le bonheur de l'enfant. »

La femme, et dans la femme plus spécialement la Mère, voilà ce qu'exalte *Ave Maria*. Et, pour l'auteur, la mère, c'est la « victime infinie », ainsi que l'a dit Suarès dans un poème dont deux vers contiennent toute la substance d'*Ave Maria*:

*Le jour est donc venu où la mère est toute la femme,
Et la femme n'est plus qu'un abîme de pleurs.*

Voyez cette mère: dans la douleur elle a mis l'enfant au monde; elle l'a veillé pendant son sommeil, elle l'a soigné dans la maladie; plus tard elle l'a soutenu aux heures de crise; elle a placé tout son amour, tout son espoir en lui: la mort le lui enlève, la frappant en plein cœur. Le fils est mort — et tout est comme si rien n'avait été, sauf cette douleur, toute cette douleur maternelle en vain dépensée, semble-t-il.

Pour magnifier la femme-mère, était-il bien nécessaire qu'*Ave Maria* fût rehaussé de paroles empruntées à la liturgie et à la littérature des Miracles de Notre-Dame, qui donnent à cette œuvre d'inspiration protestante je ne sais quoi de mystique et de catholique? Nous nous le demandons. Toujours est-il que l'accent de ces paroles séculaires nous poursuit: arrivés à la dernière page, nous répétons l'ardente prière placée par là en guise d'épilogue: *Mater dolorosa, ora pro nobis.*

JACQUELINE DE LA HARPE.

RECTIFICATION. — Notre collaboratrice, Mme Leuch-Reineck, nous prie d'attirer l'attention de nos lecteurs sur le fait que le nouveau juge fédéral, M. Strelbel, n'est pas originaire de Muri près Berne, comme nous l'avions indiqué par erreur, mais de Muri en Argovie. Nos lecteurs voudront bien corriger dans ce sens la phrase en question de la dernière chronique parlementaire fédérale (Mouvement Féministe du 10 mai, p. 70, colonne 2, ligne 58). Réd.

En réponse...

à nos appels, nous avons reçu ou allons recevoir:

Mme S. (Moutier), un abonnement	Fr. 5 05
Mme G. (Moutier), un abonnement	» 5 05
M. E. (Moutier), un abonnement	» 5 05
Mme F. (Chardonne), un abonnement	» 5 05
Mme S. (Lausanne), un abonnement	» 5 —
Par Mme M. (Berne), vente d'un vol. Bridel...	» 2 —
Mme S. (Lausanne), vente de deux vol. Bridel	» 5 —
Mme F. (Morges) un abonnement	» 5 05
Mme E. (Morges) un abonnement	» 5 05
	Fr. 42 30
Lists précédentes	» 196 45
	Fr. 238 75

N. B. Nous serions reconnaissantes à nos nouveaux abonnés de bien vouloir nous faire savoir, quand ils nous annoncent leur abonnement, quel mode de paiement (remboursement ou compte de chèques postaux) ils préfèrent, nous évitant ainsi la complication de formalités inutiles, ou l'embarras de comptes qui ne correspondent pas au jour dit avec le chiffre annoncé de nouveaux abonnés. Le moyen le plus simple est sans conteste le versement de 5 fr. 05 à notre compte de chèques postaux I. 943, avec indication au revers du coupon de droite du nom et de l'adresse de l'abonné, et de la durée de son abonnement (1 an ou 6 mois).

Une de nos plus fidèles propagandistes nous demande d'autre part de mettre à la disposition de ceux qui travaillent à grossir notre effectif

d'abonnés des numéros spécimens gratuits du *Mouvement*. C'est chose faite. Ecrite simplement pour cela à notre administration, en indiquant combien de numéros de propagande on désire, et si l'on tient à un numéro spécial (celui qui expose notre situation financière, par exemple).



Association Nationale Suisse pour le Suffrage féminin

Nouvelles des Sections.

GENÈVE. — Le Comité de l'Initiative a enregistré un beau succès moral et financier le 12 mai, le très beau concert organisé avec le concours de M. et Mme Jaques-Dalcroze et de M. Klein, violoniste, ayant attiré un nombreux public à la Salle de la Réformation, et ayant réalisé un bénéfice net de 600 fr. La presse avait d'ailleurs fait excellent accueil à ce qu'elle a appelé « le concert des suffragettes », et on peut bien penser que l'occasion n'avait pas été perdue de distribuer abondamment des feuilles volantes de propagande suffragiste! Le Comité continue à suivre de très près ce qui se passe, ou plutôt ce qui ne se passe pas au Grand Conseil, la Commission chargée de préviser sur notre initiative ne s'étant pas encore réunie! L'appréhension des chaleurs d'été met forcément un point d'arrêt à l'organisation de conférences, mais des plans de toute nature sont déjà à l'étude en prévision de la votation populaire.

E. GD.

NEUCHATEL. — A l'occasion des élections communales, l'Union Féministe pour le Suffrage vient de présenter une liste de candidates à diverses commissions. Elle demande que le nombre des femmes faisant partie de la Commission scolaire soit augmenté. De plus, et pour la seconde fois, elle revendique des places dans d'autres commissions, celles de l'Assistance, des Hôpitaux et des Orphelinats, en proposant des personnes qualifiées pour ces différents postes.

E. P.

A travers les Sociétés féminines

Genève. — *Union des Femmes.* — Le « joli mois de mai » n'a point arrêté ni même ralenti l'activité de notre Société, dont le programme de travail était aussi chargé que varié. Il est vrai qu'un public beaucoup trop restreint assistait à la causerie si bien documentée et dite avec tant de conviction de Mme Berney sur la fondation *Pour l'Avenir*, qui cherche à réaliser plus de justice sociale dans l'éducation, en mettant des élèves des écoles primaires spécialement bien doués pour telle ou telle carrière à même de faire l'apprentissage complet ou les études nécessaires que ne peuvent leur accorder leurs parents — une idée qui apparaît à peu près partout en même temps puisque elle préoccupe également, sous le nom de *l'école unique*, les Conseils nationaux de femmes en France et en Allemagne. — En revanche, la causerie de Mme Sibilin, agent de police, et de son aide, Mme Pallard-Bouvier, avait attiré un si nombreux auditoire que bien des personnes durent s'en retourner faute de place! regrettant toutes amèrement de ne pouvoir entendre l'apôtre d'une œuvre de dévouement et de relèvement qu'est Mme Sibilin. Moins nombreux public alors à l'Assemblée générale de printemps, le 21 mai, pour entendre non pas la série accoutumée des rapports sur les diverses activités de l'Union, mais seulement quelques-uns d'entre eux, le nombre des Commissions de l'Union devenant si important, que force a été de remettre à une autre assemblée des détails sur leurs travaux. Mme Meyer a présenté, sous la forme littéraire et élevée qui lui est propre, le compte-rendu de l'activité du Comité, sur lequel nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir; Mme Gourd, celui de la Commission des Assurances; Mles Zumbach et Gourd, ceux du Bureau de Placement et de l'Ouvroir; et enfin Mme Gourd, sous le prétexte de « voyages suffragistes », a convié les personnes présentes à se rendre soit à Schaffhouse, à la fin du mois, pour l'Assemblée générale de l'A.S.S.F., soit à Lucerne, en juillet, pour le III^e Cours de Vacances suffragiste. — Sont encore prévues pour les derniers jours de mai: l'Assemblée générale de l'Office des Apprentissages, qui intéresse directement l'Union, son initiateur et l'une de ses fondatrices, et une conférence de Mme Descoëudres, professeur à l'Institut Rousseau, sur *l'enfant de 2 à 7 ans*. — Et en plus, nous avons eu trois concerts! Au thé de membres du 12 mai, Mme Rilliet-Naville a chanté de la façon délicieuse qui lui est propre; et le 19 et le 25, la caisse de l'Ouvroir était enrichie du bénéfice réalisé dans deux fort jolies soirées, l'une organisée par une Association d'anciennes catéchumènes dont fait partie une des coupeuses en chef de l'Ouvroir, et dans laquelle on a aussi joué une amusante pièce de Mme Emilie Gautier; l'autre, uniquement de musique suisse, mise sur pied par la Section de Chant de l'Union des Institutrices primaires, avec le concours de M. le prof. Lauber, et qui a remporté un double succès artistique et d'entraide sociale. Notre Ouvroir, on le voit, rallie bien des sympathies; et il en a grand besoin, car malgré le nouveau subside de 5000 fr. obtenu pour lui de l'Etat par la Commission centrale d'aide aux Chômeurs, malgré le succès de sa vente du 30 avril qui a écoulé pour 3000 fr. de marchandises confectionnées, il est encore étouffé d'objets en stock.